



Appel à projets

Migration et développement

Cohésion sociale et changement climatique



Contexte

Cet appel à projets vise à soutenir les actions favorisant un renforcement des relations positives entre migrations et développement durable.

La contribution positive des migrations pour une croissance inclusive et pour le développement durable a été reconnue dans l'Agenda pour le développement 2030. Les pays se sont engagés à coopérer « internationalement pour assurer une migration sûre, ordonnée et régulière qui inclut le respect absolu des droits de l'Homme et le traitement humain des migrants indépendamment de leurs statuts migratoires, que ce soit des réfugiés ou des populations déplacées ». Par ailleurs, les Pactes mondiaux sur les réfugiés et les migrations, signés en 2018, représentent un engagement supplémentaire pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

La France promeut une vision équilibrée de la migration, fondée sur la nécessaire protection des droits humains, la nécessité d'adopter des systèmes efficaces de gestion des migrations, la lutte contre la migration irrégulière et la mobilisation des diasporas pour le développement.

Le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères s'est doté en 2013 d'une stratégie « Mobilité, migration et développement » ayant pour objectif de renforcer la contribution de la mobilité et de la migration au développement des territoires d'origine. S'inscrivant en droite ligne des orientations contenues dans cette stratégie, un Plan d'action « Migrations internationales et développement » a été adopté lors du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID) de février 2018. Co-rédigé par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, le ministère de l'Intérieur, l'AFD, Expertise France, l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) et en concertation avec les collectivités territoriales et la société civile, ce Plan d'action a pris, pour la période 2018-2022, de nouveaux engagements en faveur du soutien aux apports positifs des migrations pour le développement.

Une étude réalisée par l'Organisation Internationale du Travail, intitulée « Faire des migrations un facteur de développement : une étude sur l'Afrique du Nord et l'Afrique de l'Ouest » démontre que la migration a un impact positif dans le développement économique des pays de destination.

Cet appel à projet vise à soutenir les associations travaillant sur deux axes particuliers, et compte tenu de la situation singulière du Maroc, terre d'accueil, de transit et de départ.

1. Favoriser la cohésion sociale autour de la migration au Maroc

D'une façon générale, la cohésion sociale peut se définir à l'aide des notions de « solidarité », de « vivre ensemble », de « tolérance » et de « coexistence harmonieuse ». Elle ne se rapporte pas nécessairement à la migration et aux migrants, mais concerne plus généralement les liens qui unissent les membres d'une communauté grâce à la confiance et à des normes sociales communes. Si ces liens peuvent être mis à mal par les disparités de

richesse et de revenu, la pauvreté ou des tensions intercommunautaires, ethniques ou raciales, les effets de la migration, et notamment de la diversité, sur la cohésion sociale sont de plus en plus remis en cause (Bauloz, Vathi, Acosta, 2020).

Dans ce contexte, l'inclusion suppose un processus d'adaptation mutuelle entre les migrants et les communautés d'accueil. Bien que l'inclusion des migrants puisse être facilitée par des mesures et des politiques à l'échelle nationale, elle se fait avant tout « sur le terrain ». Les acteurs locaux peuvent contribuer de manière déterminante à l'inclusion des migrants. Cet appel à projets souhaite ainsi soutenir des initiatives locales, portées par des associations regroupant des personnes migrantes et des personnes non-migrantes, visant à porter des discours responsables sur la migration et à favoriser la cohésion sociale pour rapprocher davantage les notions de société de départ et de société d'accueil.

2. Lutter contre les départs contraints par le changement climatique

Cinq millions de personnes constituent la diaspora marocaine dans le monde, principalement installée en Europe, dans les pays du Golfe et aux Etats-Unis. Selon la dernière enquête du Haut-Commissariat au Plan, plus de la moitié des émigrés ont émigré principalement pour des raisons liées à la recherche d'emploi ou à l'amélioration de leurs conditions de vie, 69,2% parmi les hommes et 20,2% parmi les femmes. Elle est le fait de 28,6% des hommes contre 17,7% des femmes et de 40,3% pour les personnes âgées de 15 à 29 ans. 41% des non migrants de la région de l'Oriental souhaitent émigrer à l'étranger, suivis de ceux de Tanger-Tétouan-Al Hoceima (30,8%), de Marrakech-Safi (26,7%) et de Drâa-Tafilalet (23%). L'intention d'émigrer est relativement plus élevée parmi les chômeurs (50,9%). Avec 70%, les raisons économiques constituent le principal motif avancé par ceux ayant l'intention d'émigrer, suivies des raisons sociales (24,4%). Près du quart des non-migrants ont l'intention d'émigrer (23%). Ce pourcentage est de 45% si l'on se penche uniquement sur les 15-24 ans (OCDE, 2017).

Le chômage, qui s'inscrit désormais dans la durée, affecte une population nombreuse et de plus en plus jeune au Maroc. Il est un facteur de migrations contraintes.

Le changement climatique est également un facteur de migrations internes et internationales. En effet, Cong Nguyen et Wodon (2014) suggèrent que près d'un ménage sur quatre a été affecté par des chocs météorologiques dans les cinq années précédant le sondage de 2009-10 auprès des ménages marocains. Revenus agricoles insuffisants, manque d'emplois agricoles et existence de meilleures opportunités d'emploi dans les pays visés sont mentionnés comme des raisons d'émigrer. La probabilité d'une migration augmente si le ménage a été affecté par un choc météorologique défavorable.

Objectifs :

- Renforcer la gestion locale des migrations en impliquant les collectivités territoriales, les représentants des diasporas, les organisations de la société civile et le secteur privé des territoires d'origine et de destination (études, projets de développement local...);

- Favoriser des initiatives portant des discours responsables sur la migration (séminaires, débats, productions audio-visuelles...);
- Favoriser des initiatives favorisant la cohésion sociale entre personnes migrantes et non-migrantes, en particulier via des actions culturelles (expositions, concerts, soirée d'échange culturelle...);
- Favoriser des initiatives visant à renforcer les emplois agricoles dans les zones impactées par le changement climatique (aménagement hydro-agricoles, appui à des filières agricoles...)

Modalités de l'appel à projets

L'appel à projets dédié vient alimenter les réflexions, développer des outils et tester des pratiques qui pourront ensuite être partagées plus largement.

Qui peut candidater ?

Cet appel à projets s'adresse uniquement à des associations marocaines, c'est à dire des structures enregistrées en tant qu'association auprès de la Wilaya.

Les associations portées par des jeunes et des femmes sont encouragées à participer.

Les coalitions d'associations sont éligibles, dès lors que l'association cheffe de file est responsable de la candidature.

Quels types de projets sont soutenus ?

Les initiatives concernées sont multiples, dès lors qu'elles concernent des **démarches de coalition** (impliquer tous les acteurs en incluant les collectivités territoriales, les représentants des diasporas, le secteur public comme le secteur privé).

Le projet doit être au bénéfice final des populations cibles (migrants, immigrés, populations hôtes).

L'implication et la participation directe et active de ces populations est obligatoire

Il est souhaitable que le projet puisse être pérennisé et dupliqué.

Les expériences pilotes seront étudiées avec attention.

Un co-financement de 10% du montant global du projet est requis.

Les projets proposés devront s'effectuer en une année, entre septembre 2020 et 2021.

Le financement sera compris entre 100 000 et 200 000 dirhams marocains.

La création d'un partenariat entre l'Ambassade de France et les associations sélectionnées

Les associations qui seront sélectionnées dans le cadre de cet appel à projets s'engagent dans un partenariat moral et financier.

L'Ambassade de France entretient une relation de partenariat avec les associations sélectionnées

Les associations qui seront sélectionnées bénéficieront d'un soutien financier et d'une relation de partenariat. L'Ambassade de France s'engage à soutenir les associations sélectionnées financièrement à travers une subvention et à accompagner le développement du projet : les associations retenues bénéficieront des sessions de formation organisées dans le cadre du programme PISCCA (Projets Innovants de la Société Civile et des Coalitions d'Acteurs).

Les associations intégreront le réseau des associations soutenues par le pôle gouvernance de l'Ambassade de France et pourront bénéficier de l'expérience des associations marocaines faisant face à des problématiques similaires.

Les projets sélectionnés bénéficieront d'une visibilité sur le site internet et les réseaux sociaux de l'Ambassade de France. Les actions des associations seront présentées lors des réunions de coordination entre les bailleurs internationaux.

Un partenariat qui engage les associations.

Les organisations sélectionnées devront s'acquitter des responsabilités suivantes :

- mise en œuvre du projet en coordination avec les équipes de l'Ambassade de France
- participation aux réunions du réseau des associations soutenues par l'Ambassade de France
- communication sur les actions du projet
- invitation des élus locaux aux phases clés du projet, notamment au lancement et à la clôture du projet
- désignation d'un(e) chargé(e) de projet, membre de l'association, qui sera la personne-contact pour le suivi du projet.
- remise en fin de projet des rapports narratifs et financiers et des pièces justificatives

Les associations sélectionnées dans le cadre de cet appel à projet seront amenées à présenter leurs projets et résultats auprès des autres associations soutenues par l'ambassade de France au Maroc. Elles contribueront à alimenter la réflexion sur l'égalité femmes-hommes au sein des associations et dans les projets qui n'ont pas le genre comme thématique principale.

Candidature à l'appel à projets

Comment candidater ?

Pour soumettre votre projet :

1. rendez-vous sur le site internet de l'Ambassade de France : ma.ambafrance.org/-Gouvernance
2. remplissez le formulaire
3. réunissez les documents indiqués
4. déposez votre projet avant le 12 avril 2020

Calendrier

Mars – 12 avril	Phase d'appel à projets
Fin avril	Instruction des projets. Vous pouvez être contacté.e.
Fin avril	Comité de sélection
Septembre	Démarrage des projets

Comité de sélection

Le comité de sélection est constitué des représentants de l'Ambassade de France et de son service de coopération et d'action culturelle, de personnalités marocaines engagées sur cette thématique, de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, du Conseil National des Droits de l'Homme (CNDH), de l'Agence de développement social (ADS), de l'Agence Française de développement, de l'Union européenne.

Contact :

Uniquement par email, gouvernance@institutfrancais-maroc.com